

REGLEMENT DU JEU QUIZ 2017

Article 1 : Société organisatrice

La dénomination sociale ainsi que les coordonnées de la société organisatrice figurent à l'article 10 des présentes.

Article 2 : Condition de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique (autorisation parentale pour les moins de 18 ans) résidant dans les départements du Nord (59), du Pas de Calais (62), de la Somme (80) et de l'Aisne (02), à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum à l'exception du personnel de la société organisatrice ainsi que du personnel des sociétés prestataires de service du jeu visé à l'article 10, ainsi que de leurs conjoints et alliés vivant sous le même toit, qui ne peuvent concourir.

Le journal est consultable gratuitement au siège et dans toutes les agences de la société organisatrice.

Les autres conditions de jeux sont contenues dans l'article 10.

Article 3 : Attribution des lots

1. Le jeu permettra de gagner des lots dont le nombre, la nature et la valeur commerciale figureront dans l'annexe du présent règlement dès le lancement du jeu, le 22 septembre 2017.
2. Les prix seront attribués, selon les modalités prévues de l'article 10.
3. Il ne sera admis qu'un seul lot par foyer (même nom de famille, même adresse, même adresse internet et même numéro de téléphone (audiotel)). Toute fraude entraînera l'exclusion définitive du participant.

La valeur des lots est celle indiquée en annexe et correspondant à la valeur commerciale de ceux-ci.

Les lots seront à retirer selon les modalités prévues à l'article 10. Tout lot devant être retiré auprès de la société organisatrice et ne l'ayant pas été dans un délai de deux mois après la clôture du jeu, sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Les prix ne sont pas échangeables contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. Si en cas d'événement particulier, un prix ne pouvait être délivré, la société organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les organisateurs ne sont pas responsables d'une éventuelle défectuosité ou détérioration des lots. Aucune indemnité ne pourra leur être demandée à cet effet.

4. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'identité ainsi que les coordonnées des participants et des gagnants avant la mise à disposition des prix. Toutes informations inexactes, incomplètes, illisibles, inaudibles ou falsifiées entraînent l'annulation du droit à l'obtention du lot.

En conséquence, il appartient au participant de prendre toutes dispositions afin de rendre les informations communiquées exploitables aux fins de l'attribution des lots.

Article 4 : Publication des résultats

Les participants accordent à la société organisatrice, l'autorisation de diffuser à titre gratuit et sans aucune restriction leur nom, leur prénom, leur ville, sauf demande expresse du gagnant adressée à la société organisatrice par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 5 : Limitation de responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de mauvais fonctionnement ou de fausse manipulation du lot lors de son utilisation par le participant. De même, l'organisateur n'est pas responsable si le lot ne pouvait être attribué pour des raisons indépendantes à sa volonté. Aucune indemnité ne pourra alors lui être réclamée. L'organisateur étant tenu seulement d'offrir un lot de nature et valeur équivalente.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables si, pour quelques raisons que ce soit, le jeu venait à être annulé ou reporté.

Dans le cas où les organisateurs se verraient contraints d'interrompre le jeu, celui-ci serait annulé purement et simplement, sans que les participants puissent engager la responsabilité des organisateurs.

De même, aucune réclamation ne pourra être formulée si l'organisateur, pour quelque raison que ce soit, se trouvait dans l'obligation de modifier les dates de participation au jeu.

Article 6 : Adhésion au règlement et à son annexe

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de son annexe.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou de son annexe ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci, sera tranché en dernier ressort par l'organisateur.

Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passée le délai de deux mois à compter de la date de clôture du jeu.

Article 7 : Frais de participation

En application de la Loi du 20 Décembre 2014, aucun remboursement de frais de participation n'est proposé.

Article 8 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à la société organisatrice.

Les informations fournies par les participants sont destinées à la société organisatrice dans le cadre du jeu, mais sont également susceptibles, avec accord du participant, d'être transmises à des tiers.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à : L'adresse de la société organisatrice au Département jeux.

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à cette même adresse.

Les frais de timbre relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite.

La demande de remboursement doit s'accompagner d'un R.I.B.

Elle pourra être adressée à la société organisatrice (timbre remboursé au tarif lent en vigueur). Les participants ne pourront demander qu'un remboursement par foyer (même nom de famille, même adresse)

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Emmanuelle DENOYELLE, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL EMMANUELLE DENOYELLE, 335 Boulevard Paul Hayez à Douai, 59500

Article 10 : Modalités de participation

1. : Nom de la société organisatrice :

La société La Voix du Nord, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 450 000 Euros, immatriculée au RCS Lille métropole sous le numéro 457 507 267 et dont le siège social est situé 8, place du Général de Gaulle à Lille.

2. : Nom du jeu et dates des jeux papier et web La Voix du Nord

Le quiz du vendredi 22 septembre 2017 au jeudi 2 novembre 2017

3. : Exclusion de certains participants appartenant aux sociétés de prestation de service suivantes :

Le groupe La Voix et ses filiales.

4. : Modalités pratique de participation :

- La Voix du Nord organise une loterie pour parution dans les colonnes du journal La Voix du Nord.

Pour participer, il suffit de répondre à une question à choix multiples et d'envoyer la réponse par ou audiotel/sms

A noter que les questions porteront sur la culture régionale, exceptées les questions du jeudi qui concerneront l'enquête de la semaine (proposée dans les dessins / textes)

- Les joueurs ont également la possibilité de participer sur le site Internet <http://www.trucmuche.fr>

Pour participer, ils devront créer un compte Trucmuche sur le site www.trucmuche.fr

Les champs suivants sont obligatoires :

Mail

Mot de passe

Civilité

Nom

Prénom

N° voie - code postal – commune

Date de naissance

Numéro de téléphone

Pseudo

Les participants devront ensuite répondre à une question à choix multiples

5. : Modalités de tirage au sort :

- Chaque jour, un tirage au sort désignera le gagnant du premier lot parmi l'ensemble des participations valides audiotel, SMS et web parmi les joueurs ayant donné la bonne réponse.
- Les participants audiotel, SMS seront immédiatement avertis des gains des lots mis en jeu et réservés à la participation audiotel/SMS, suite à un tirage au sort effectué parmi les participations valides.
- Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participations valides web sur le site [trucmuche.fr](http://www.trucmuche.fr) et réservés à la participation web.

6. : Retrait des lots :

Les lots sont à retirer exclusivement et impérativement chez les partenaires ou dans les agences La Voix du Nord selon le choix des organisateurs.

Les frais engagés pour la mise à disposition des lots restent à la charge des gagnants.

Les lots devront être retirés dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date à laquelle les gagnants ont été informés des modalités de retrait du lot. A l'expiration de ce délai, les lots seront considérés comme perdus.

Les lots devront être acceptés tels qu'ils sont annoncés ou proposés et ne pourront, en aucun cas, être échangés contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. La valeur de ces lots étant celle payée par La Voix du Nord au moment de l'achat.

En outre, la Société organisatrice se réserve le droit d'annuler un gain si les coordonnées du concurrent se révèlent inexactes ou illisibles.

1er LOT QUIZ parmi les participants au quiz sur sur le trucmuche.fr et sur La Voix du Nord via l'audiotel/SMS

date	Valeur unitaire Commerciale (TTC)	descriptif	valeur
vendredi 22 septembre 2017	108,00 €	2 missions pour 6 personnes chez Get Out	216,00 €
samedi 23 septembre 2017	143,96 €	1 gagnant de 4 entrées pour le parc Plopsaland	143,96 €
dimanche 24 septembre 2017	500,00 €	Un bon d'achat d'une valeur de 500€ valable dans les magsins Gamm vert	500,00 €
Lundi 25 sept 2017	134,00 €	1 pack famille pour 4 comprenant une entrée dans chaque parc Oceade Mini europe	134,00 €
Mardi 26 sept 2017	120,00 €	Un package DUO (hammam et massage traditionnel) chez Zein	120,00 €
Mercredi 27 septembre 2017	400,00 €	Un téléviseur LED écran plat d'une valeur de 400€ offert par Carrefour	400,00 €
Jeudi 28 septembre 2017	1 552,00 €	Un séjour d'une semaine au ski pour 2 personnes 8j/7nuits offert par Tibo tours. Séjour à valoir sur la saison 2017/2018 hors vacances scolaires, dans un des villages clubs suivants (selon ouverture et disponibilités) Montgenèvre (Alpes du Sud), Orcières (Alpes du Sud), Superbagnères (Pyrénées) Hébergement du samedi 17h au samedi 10h - rendez vous hôtel - pension complète	1 552,00 €
Vendredi 29 Septembre 2017	108,00 €	2 missions pour 6 personnes chez Get Out	216,00 €
Samedi 30 septembre 2017	300,00 €	Un bon d'achat d'une valeur de 300€ valable dans les magasins Gamm vert	300,00 €
Dimanche 1 oct 2017	400,00 €	Un ordinateur portable d'une valeur de 400€ offert par Carrefour	400,00 €
Lundi 2 oct 2017	279,00 €	Un Week end pour 2 à Bruxelles incluant deux entrées pour l'Atomium et deux entrées pour le musée Adam avec une nuit d'hôtel et un dîner pour 2 au restaurant	279,00 €
Mardi 3 oct 2017	134,00 €	1 pack famille pour 4 comprenant une entrée dans chaque parc Oceade Mini europe	134,00 €
Mercredi 4 oct 2017	400,00 €	Un bon d'achat de 400€ valable dans les magasins Gamm vert	400,00 €
Jeudi 5 oct 2017	1 500,00 €	Un séjour en Croatie pour 2 personnes 8j / 7 nuits d'une valeur de 1 500€ offerte par Tibo Tours	1 500,00 €
Vendredi 6 oct 2017	108,00 €	2 missions pour 6 personnes chez Get Out	216,00 €
Samedi 7 oct 2017	120,00 €	Un package DUO (hammam et massage traditionnel) chez Zein	120,00 €
Dimanche 8 oct 2017	134,00 €	1 pack famille pour 4 comprenant une entrée dans chaque parc Oceade Mini europe	134,00 €
Lundi 9 oct 2017	143,96 €	1 gagnant de 4 entrées pour le parc Plopsaland	143,96 €
Mardi 10 oct 2017	300,00 €	Une tablette tactile d'une valeur de 300€ offerte par Carrefour	300,00 €
Mercredi 11 oct 2017	300,00 €	Un bon d'achat d'une valeur de 300€ valable dans les magasins Gamm vert	300,00 €
Jeudi 12 oct 2017	500,00 €	Un séjour chez Sunparks De Haan aan Zee* dans une maison de vacances de 8 pers valable pour un week-end (vendredi – lundi) ou un midweek (lundi – vendredi) sauf dans les vacances scolaires française	500,00 €
Vendredi 13 oct 2017	108,00 €	2 missions pour 6 personnes chez Get Out	216,00 €
Samedi 14 oct 2017	500,00 €	Un appareil photo reflex d'une valeur de 500€ offert par Carrefour	500,00 €
Dimanche 15 oct 2017	134,00 €	1 pack famille pour 4 comprenant une entrée dans chaque parc Oceade Mini europe	134,00 €
Lundi 16 oct 2017	38,00 €	1 pack famille pour 4 personnes à la piscine de Poperinge	38,00 €
Mardi 17 oct 2017	400,00 €	Un bon d'achat d'une valeur de 400€ valable dans les magasins Gamm vert	400,00 €
Mercredi 18 oct 2017	143,96 €	1 gagnant de 4 entrées pour le parc Plopsaland	143,96 €
Jeudi 19 oct 2017	250,00 €	Un week end de 3j / 2 nuits en village vacances en France pour 2 personnes d'une valeur de 250€ offert par Tibo Tours	250,00 €
Vendredi 20 oct 2017	108,00 €	2 missions pour 6 personnes chez Get Out	216,00 €
Samedi 21 oct 2017	300,00 €	Un bon d'achat d'une valeur de 300€ valable dans les magasins Carrefour	300,00 €
Dimanche 22 oct 2017	96,00 €	1 pack famille pour 4 comprenant une entrée à l'Atomium et au musée Adam à Bruxelles	96,00 €
Lundi 23 oct 2017	120,00 €	Un package DUO (hammam et massage traditionnel) chez Zein	120,00 €
Mardi 24 oct 2017	500,00 €	Un bon d'achat de 500€ valable dans les magasins Gamm Vert	500,00 €
Mercredi 25 oct 2017	400,00 €	Un téléviseur LED écran plat d'une valeur de 400€ offert par Carrefour	400,00 €
Jeudi 26 oct 2017	375,00 €	Un séjour (week end ou mid week) pour 4 personnes dans la destination Holidays Suite de votre choix Valable en dehors de vacances scolaires belges	375,00 €
vendredi 27 oct 2017	108,00 €	2 missions pour 6 personnes chez Get Out	216,00 €
Samedi 28 oct 2017	1 050,00 €	Une cave à vin, système de compression, avec 2 zones de températures réglables pour 46 à 60 bouteilles, 5 clayettes coulissantes en bois, porte vitrée fumée avec décor, colonis noir inox d'une valeur de 1 050€ offert par Le Chais	1 050,00 €
Dimanche 29 oct 2017	250,00 €	Un week end de 3j / 2 nuits en village vacances en France pour 2 personnes d'une valeur de 250€ offert par Tibo Tours	250,00 €
Lundi 31 oct 2017	279,00 €	Un Week end pour 2 à Bruxelles incluant deux entrées pour l'Atomium et deux entrées pour le musée Adam avec une nuit d'hôtel et un dîner pour 2 au restaurant	279,00 €
Mardi 31 oct 2017	300,00 €	Un bon d'achat de 300€ valable dans les magasins Gamm vert	300,00 €
Mercredi 1 nov 2017	400,00 €	Un bon d'achat de 400€ offert par Carrefour	400,00 €
Jeudi 2 nov 2017	1 500,00 €	Un bon d'achat d'une valeur de 1 500€ valable chez Aquatour	1 500,00 €
Valeur totale			15 476,88 €